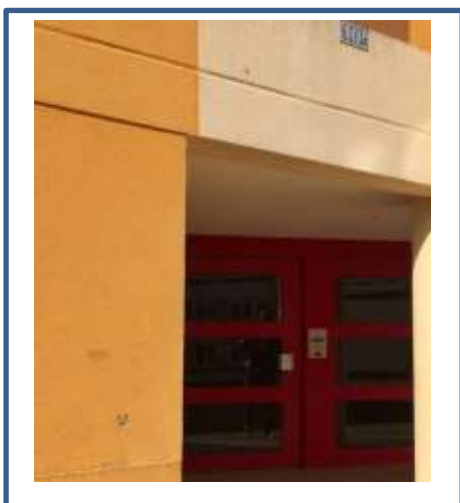




Rapport d'activité 2016



Cité Jean-Baptiste Caillaud

—

CAO

Centre d'accueil et d'orientation



RAPPORT D'ACTIVITE 2016 CITE JEAN-BAPTISTE CAILLAUD CAO

Table des matières

1. L'ASSOCIATION DES CITES DU SECOURS CATHOLIQUE.....	1
A. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ASSOCIATION	1
B. LA VISION ASSOCIATIVE DE L'ACSC.....	1
C. L'ORGANIGRAMME.....	1
2. LE TERRITOIRE	1
A. L'ORGANISATION DE L'ACSC EN TERRITOIRE	1
B. LES CITES DU TERRITOIRE Centre-Ouest.....	1
3. LA CITE Jean-Baptiste Caillaud	1
A. LES DIFFERENTS DISPOSITIFS DE LA CITE Jean-Baptiste Caillaud	1
B. LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION.....	1
C. LA DEMARCHE QUALITE	1
D. LES PARTENARIATS	1
E. LES FAITS MARQUANTS EN 2016	1
4. L'ACTIVITE DU CAO EN 2016	1
A. LES MISSIONS, LE PUBLIC ET L'ORGANISATION DU SERVICE.....	1
B. LES PRESTATIONS DU CAO.....	1
C. LE CAO EN CHIFFRES	1
D. LES ELEMENTS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2016.....	1
5. LES PROJETS ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2017	1
6. ANNEXES.....	1
Annexe 1 : Organigramme de la Cité Jean-Baptiste Caillaud au 31/12/2016	
Annexe 2 : Politique Qualité de l'ACSC	
Annexe 3 : Etablissements gérés par l'ACSC au 31/12/2016	

1. L'ASSOCIATION DES CITES DU SECOURS CATHOLIQUE

A. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ASSOCIATION

L'ASSOCIATION

L'Association des Cités du Secours Catholique est une association loi 1901 créée en 1989 à l'initiative du Secours Catholique, dont la mission est d'accueillir, héberger et accompagner sur le chemin de la réinsertion plus de 12000 personnes par an en situation d'exclusion et/ou de handicap.

L'Association compte près de 950 salariés et plus de 250 bénévoles et gère un budget de 73M€.

Elle partage les valeurs du Réseau Caritas qui sont la confiance, l'engagement et la fraternité.

Ses missions sont les suivantes :

- Accueillir et héberger, loger et accompagner les personnes en situation d'exclusion et/ou de handicap sur le chemin de l'insertion et de l'autonomie personnelle de vie.
- Promouvoir l'engagement de chacun, salarié, bénévole et personne accompagnée.
- Développer une expertise collective pour faire évoluer les pratiques et les politiques sociales.
- Sensibiliser l'opinion publique et interpeller les pouvoirs publics.
- Être une instance de veille et d'alerte pour les nouvelles formes de pauvreté et de précarité.

Depuis plus de vingt-cinq ans cette association s'est développée régulièrement, enrichissant ses missions et apportant des réponses aux besoins et aux attentes de publics variés, à la fois par la création ou l'intégration de nouvelles structures.

L'esprit d'innovation anime en effet nos équipes professionnelles, comme les bénévoles qui y sont associés, ainsi que les administrateurs eux-mêmes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Son conseil d'administration est composé de 16 personnalités bénéficiant d'une solide expérience professionnelle dans le secteur social, l'administration et le secteur économique.

Le conseil d'administration définit la politique générale de l'Association et arrête ses orientations, sur proposition de la direction générale.

Des administrateurs référents sont nommés pour chaque Cité. Ils ont pour mission principale de veiller au respect de la transmission des valeurs de l'Association, de participer aux travaux du Conseil de la Vie Sociale, de collaborer au développement du partenariat avec le Secours Catholique, de représenter l'Association auprès des pouvoirs publics.

LE DIRECTEUR GENERAL ET LE SIEGE SOCIAL

Le directeur général pilote l'association sur délégation du président. Il a pour mission de proposer puis mettre en œuvre les orientations stratégiques du Projet Associatif.

Il est garant du bon fonctionnement des établissements et s'assure de la coordination des services du siège social.

Le siège social assure des missions associatives transversales de pilotage et de coordination (gestion RH & paies, gestion financière, qualité et sécurité, communication, informatique, immobilier). Il est un centre ressource venant en appui aux établissements dans leur gestion quotidienne.



A ce jour, l'Association des Cités du Secours Catholique compte 19 Cités (14 établissements du secteur Hébergement, Logement, Insertion et 5 structures du secteur Handicap) réparties sur 3 territoires en France (Ile-de-France, Sud, Centre-Ouest).

- 14 Cités opèrent dans le secteur Hébergement, Logement, Insertion : Elles se sont développées, pour la majorité, autour de CHRS en y adjoignant des activités complémentaires : hébergement d'urgence, résidences sociales, pensions de famille, résidences accueil, accompagnement hors les murs, crèches, appartements de coordination thérapeutique.
- 5 Cités œuvrent dans le secteur du Handicap : ESAT, Foyer Occupationnel, Foyer d'Hébergement, Foyer d'Accueil médicalisé, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, Entreprise Adaptée.

L'ACSC a redéfini son projet associatif pour la période 2014-2018, en mettant l'accent sur les points suivants : La place et la participation des personnes accompagnées, l'innovation et la qualité, l'optimisation de sa gouvernance et de ses ressources financières, le plaidoyer et la communication, afin de donner du sens à l'action des Cités et de leurs équipes de professionnels et de bénévoles.



Fonctions supports et directions



B. LA VISION ASSOCIATIVE DE L'ACSC

Les orientations générales du projet associatif s'articulent autour de cinq axes prioritaires :

LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

L'ACSC se donne les moyens de rendre effective **la participation des personnes accompagnées**, mettant en pratique « la confiance en l'homme » affirmée dans son projet associatif, en leur donnant la parole, en renforçant leur participation active dans les instances et en les associant aux actions concrètes qu'elle développe.

UN MANAGEMENT AU SERVICE DE LA QUALITE

L'ACSC applique **un management** au service de la qualité des dispositifs qu'elle gère et de l'efficacité de leurs missions, respectueux des hommes et des femmes qui s'engagent pour elles.

DES EXPERIMENTATIONS AU SERVICE DE L'INNOVATION SOCIALE

Attentive à l'évolution des besoins des personnes vulnérables et des mutations fortes de l'environnement économique, social et réglementaire, l'Association adapte ses moyens et ses pratiques, en animant des réflexions et en mettant en œuvre **des expérimentations au service de l'innovation sociale**.

UN DEVELOPPEMENT MAITRISE

Le développement n'est pas considéré comme une fin en soi mais comme un moyen d'apporter des **réponses pertinentes aux besoins repérés**. L'ACSC veille à créer de nouveaux dispositifs tout en confortant l'existant. Elle y travaille prioritairement dans les champs d'activité correspondant à ses savoir-faire, seule ou en s'alliant avec des partenaires afin d'optimiser les services mis en œuvre.

LE PLAIDOYER

L'ACSC prend position en développant **un plaidoyer** visant à contribuer à l'évolution de la société, au travers d'engagements partagés avec le réseau Caritas France et ses réseaux partenariaux, notamment les fédérations et les collectifs associatifs, plaidoyer qu'elle porte et soutient devant les représentants politiques et de la société civile sur les territoires où elle agit.

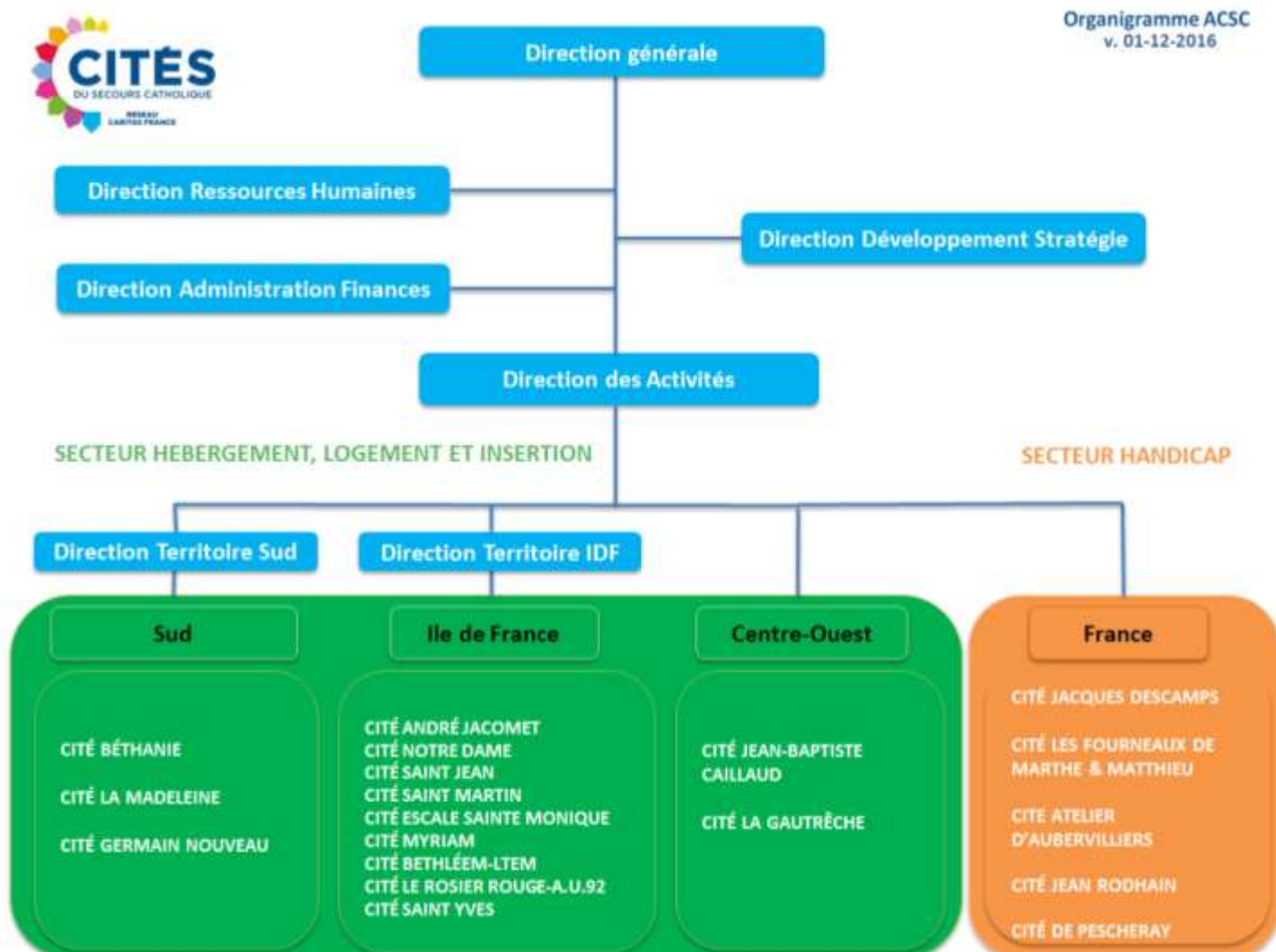
Elle prend position en assumant des choix allant dans le sens de cette vision, notamment en respectant les **principes d'accueil inconditionnel et de continuité de l'accompagnement**.

Vivant, évolutif, ce projet s'appuie sur des valeurs fondamentales et reste à l'écoute des mutations de la société, de ses attentes, demandes et besoins.

L'ACSC met en œuvre ces orientations qu'elle considère comme les conditions nécessaires de son engagement auprès des personnes défavorisées et de sa contribution à l'évolution de la société.



C. L'ORGANIGRAMME



Adresse : 72 rue Orfila 75020 PARIS
 Tél : 01.58.70.09.20 Fax : 01.58.70.09.21
 Email : siege.secretariat@acsc.asso.fr

Président du Conseil d'Administration : **Jean-Louis LOIRAT**

Directeur Général : **Dominique MANIERE**

Personne ayant la qualité pour représenter l'établissement ou le service (conformément aux Statuts et/ou à une délibération de l'organe compétent de l'organisme gestionnaire) :

Delphine COTARD, Directrice de la Cité Jean-Baptiste Caillaud

2. LE TERRITOIRE

A. L'ORGANISATION DE L'ACSC EN TERRITOIRE

L'ACSC est organisée en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur Hébergement, Logement, Insertion,
- Le secteur du Handicap.

Les établissements du secteur Hébergement, Logement, Insertion sont répartis en trois territoires (Ile de France, France Sud, France Centre Ouest), ceux d'Ile de France et du Sud étant placés chacun sous la responsabilité d'un Directeur Territorial. Les organisations de chaque territoire sont spécifiques selon les réalités géographiques et socio-économiques. Les établissements du territoire Centre Ouest sont rattachés au Directeur des Activités.

Les établissements du secteur du Handicap sont rattachés au Directeur des Activités qui assure la responsabilité de Directeur Territorial pour ces établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

Cette organisation permet à la fois de renforcer l'ancrage territorial de l'association et d'assurer au mieux ses missions en tenant compte de la diversité de ses activités.

Le Directeur de Territoire, est garant de la mise en œuvre du projet associatif dans les établissements, dans le respect des valeurs de l'ACSC et de ses orientations stratégiques, notamment en termes de :

- Qualité des conditions d'accueil et de participation des personnes accompagnées,
- Présence dans les réseaux et construction des partenariats,
- Développement des activités et évolution des dispositifs.

B. LES CITES DU TERRITOIRE Centre-Ouest

La Cité de la GAUTRECHE située dans le Maine et Loire près de Cholet, regroupe à la fois des activités du domaine de l'hébergement et du social avec un CHRS pour jeunes (22 places), une Résidence Accueil (8 places) pour personnes présentant des troubles psychiques et un centre de formation pour jeunes et adultes.



La résidence accueil



Le Centre de Formation



La Cité Jean-Baptiste CAILLAUD, située à Bourges, a comme activité principale l'accueil, l'hébergement, l'insertion et l'accompagnement à la parentalité.

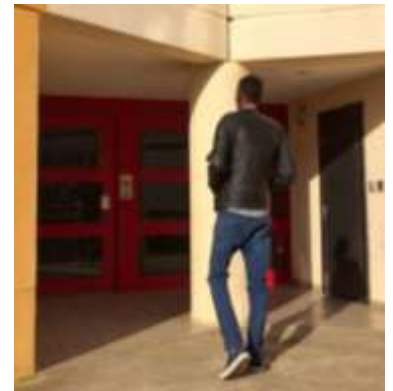
Le pôle hébergement est composé d'un CHRS de 63 places pour des familles, des couples et des femmes seules ; un Hébergement d'Urgence de 27 places destiné plus particulièrement à des familles, et, depuis fin d'année 2015, pour 15 places, un CAO dédié à un public migrant en provenance de Calais. Dans le cadre du démantèlement du campement de Calais, la création de 45 places a été effective en octobre 2016 portant donc le nombre total de places à 60.



Les bureaux de la CJBC



Le CHRS



Le dispositif CAO

La Cité Jean-Baptiste Caillaud gère également un Centre maternel mère-enfant de 40 places situé à Ineuil.



Enfin, avec l'ouverture, en novembre 2016, du dispositif Appartements de Coordination Thérapeutique, la CJBC fait également son entrée au sein du secteur médico-social.





3. LA CITE Jean-Baptiste Caillaud

A. LES DIFFERENTS DISPOSITIFS DE LA CITE Jean-Baptiste Caillaud

La Cité Jean-Baptiste Caillaud a en charge **3 pôles principaux pour environ 200 places d'accueil** :

° un Pôle hébergement avec :

- **Un CHRS « Les Lucioles »** (63 places) pour familles, couples et femmes seules
- **Un Hébergement d'Urgence** (27 places) dédié plus particulièrement aux familles
- **Un CAO « Centre d'Accueil et d'Orientation »** dédié aux personnes migrantes, hommes majeurs isolés, en provenance de Calais et de Paris (60 places dont 45 nouvelles places depuis octobre 2016)

⇒ Financement DDCS, Direction Départementale de la Cohésion sociale du Cher

° un Centre Maternel « Les Lutins » mères-enfants « Les Lutins » (40 places) à Ineuil

⇒ Financement Conseil départemental du Cher

° un Service médico-social ACT « Appartements de Coordination Thérapeutique » ouvert depuis novembre 2016, (13 places) pour des personnes majeures accompagnées ou non

⇒ Financement ARS, Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire

La Cité Jean-Baptiste Caillaud ne gère plus, depuis le 1^{er} novembre 2016, le SIAO 18, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, ni les dispositifs hivernaux (l'abri de nuit et l'Hébergement d'Urgence Complémentaire) depuis la même date.



B. LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION

Transfert du service SIAO 18 vers l'Association Le Relais

Du fait du transfert du SIAO Unique intégrant la gestion du 115 vers l'Association Le Relais au 1er novembre 2016, la convention ainsi que le financement liés à la gestion de ce service ont donc pris fin au 31/10/2016.

Une des salariées a fait le choix de rejoindre l'équipe du Relais à cette période. L'autre salariée s'est vu proposer un poste vacant de Conseillère CESF sur le CHRS.

Création, en fin d'année 2016, d'un pôle hébergement et d'une coordination concernant le CHRS, l'Hébergement d'Urgence et le CAO

Deux démarches, suite au transfert du SIAO 18 vers un nouvel opérateur, ont été initiées depuis le mois d'octobre et finalisées en décembre 2016 :

- La création d'un pôle Hébergement regroupant le CHRS, l'Hébergement d'Urgence et le CAO
- La mise en place d'une coordination pérenne au sein de ce pôle

La CJBC a fait le choix d'une coordination pérenne au sein du pôle Hébergement en s'appuyant essentiellement sur le financement HU et une transversalité d'une partie de l'équipe CHRS, ou de l'ensemble de l'équipe CHRS, à mettre progressivement en place.

Mise en place de l'analyse de la pratique pour l'équipe éducative du CHRS

L'analyse de la pratique, déjà effective au Centre Maternel depuis 1 an et très appréciée par les professionnels, a été mise en place pour l'équipe éducative du CHRS à compter de septembre 2016.

Le démarrage de ces échanges était réellement très attendu par l'équipe.

Mise en place exceptionnelle d'un soutien psychologique des équipes

Suite au décès d'un salarié de l'équipe éducative du CHRS survenu au cours du mois de mai et aux circonstances de ce décès, une démarche d'accompagnement, à cette période, a été proposée, en lien avec la médecine du travail, par le CMP aux salariés de la Cité Jean-Baptiste Caillaud.



Plan de formation 2016 et autres formations professionnelles

Le plan de formation 2016 de la Cité Jean-Baptiste Caillaud, à travers les orientations définies par l'ACSC, les demandes des salariés et les besoins répertoriés de la Cité, a permis à un certain nombre de salariés de pouvoir bénéficier de formations au cours de cette année : DEIS pour un salarié, les écrits professionnels, l'entretien des locaux ...

D'autres formations ont également été proposées en cours d'année par l'ACSC et par notre organisme collecteur, l'UNIFAF, telles que des formations sur l'interculturalité, la gestion des conflits...

Enfin, nous profitons également de la dynamique partenariale existant dans le département du Cher, car des salariés des différents services ont pu participer à des journées thématiques, d'information, de sensibilisation ou à des colloques.

Concernant notamment la thématique des publics migrants, plusieurs salariés ont pu suivre une formation de plusieurs jours proposée par Accueil et Promotion intitulée "Connaître, accueillir et accompagner l'autre d'où qu'il vienne" sur le dernier trimestre 2016.



C. LA DEMARCHE QUALITE

La politique qualité de l'ACSC se structure en **cinq axes prioritaires**, dont les trois premiers visent directement la promotion de la personne comme acteur principal de son parcours :

- ° Faire de la participation des personnes au fonctionnement des établissements et services une composante du pilotage de l'activité.
- ° Valoriser la contribution de tous les acteurs au projet de la personne, notamment la personne elle-même, les professionnels internes, externes, les bénévoles, et organiser leur articulation de façon optimale.
- ° Renforcer les liens partenariaux dans une logique d'optimisation des parcours des personnes et d'ouverture de la structure sur les ressources de son environnement.
- ° Mettre en place un management par la qualité à tous les niveaux de l'organisation.
- ° Structurer et faire progresser la gestion des risques selon une logique de prévention et anticipation.

La Cité Jean-Baptiste Caillaud s'inscrit pleinement dans cette démarche pilotée par l'ACSC. Nous sommes attentifs à pouvoir appliquer tout ou partie de ces principes lors de nos accompagnements ou lors de la mise en place d'un nouvel atelier.



Toute forme de **participation de la personne accueillie** est recherchée :

Le CHRS s'est orienté vers des rencontres « Café & échanges » courant 2016.

Le Centre Maternel est attaché à poursuivre les temps de discussion avec les résidentes lors des Conseils de maison.

Le service ACT réfléchi au mode de consultation le plus pertinent au regard de son public.



D. LES PARTENARIATS

La CJBC a construit des partenariats pérennes et solides avec l'ensemble des intervenants, susceptibles de participer à l'accompagnement global des personnes qu'elle prend en charge et qui se trouvent dans une situation de précarité au regard de l'hébergement-logement, associée à des difficultés sociales, parentales, familiales, économiques, de santé...

Pour certains de ces partenariats, des conventions existent depuis de nombreuses années, ou sont actuellement en cours de finalisation entre la CJBC et les partenaires concernés. Ainsi, à travers l'ensemble de ces services, la CJBC a vocation à assurer la prise en charge de personnes en situation de précarité, associées à une problématique sociale, parentale, budgétaire, familiale, de santé....

De ce fait, et face à un public particulièrement fragilisé et vulnérable, la CJBC a dû au fur et à mesure des années mettre en place et construire des partenariats solides afin d'assurer l'accompagnement global des personnes qu'elle accueille, comme par exemple :

Des partenariats en lien avec l'accès au droit avec la CAF, la CPAM, la MDPH, la préfecture du Cher...

Des partenariats en lien avec la santé avec le « CH Jacques cœur », le CHS « George Sand », la médecine de ville, le CMP, la PMI, l'ANPAA, le CAET...

Des partenariats en lien avec la gestion budgétaire avec les organismes tutélaires, la banque de France, les CMS et MDS, et le service ASLL...

Des partenariats en lien avec la culture, l'accès aux loisirs et l'inscription dans l'environnement.

Des partenariats en lien avec l'accompagnement et le soutien à la parentalité avec des services comme le Relais Enfance et Famille, le Service d'Aide Sociale à l'Enfance, les services AEMO, le REAAP 18, les centres de loisirs, les écoles, les collèges, les lycées, les centres sociaux, les crèches et halte-garderie...

Des partenariats en lien avec la formation professionnelle et l'emploi à travers des services comme les missions locales, pôle emploi, les entreprises d'insertion, l'association le Relais, Cap emploi...

Des partenariats en lien avec la justice, notamment du fait de l'implication constante et historique de la CJBC dans la lutte contre la violence faite aux femmes.

Des partenariats en lien avec l'hébergement et le logement, au travers de diverses instances comme les commissions DALO..., mais également à travers des associations et services tels que les bailleurs sociaux, l'association Saint François, l'association le Relais, ADOMA, le FSL, l'AVDL...



E. LES FAITS MARQUANTS EN 2016

La Cité Jean-Baptiste Caillaud a connu une année 2016 marquée par de nombreux évènements, dont les principaux sont présentés dans cette synthèse.

° **Le Transfert du SIAO 18 vers une autre structure**

Suite à un appel à candidatures d'août 2016 de la Direction Départementale de la Cohésion sociale, le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) Unique intégrant la gestion du 115 a été transféré vers une autre structure du département en date du 1^{er} novembre 2016. Le SIAO était géré depuis 2010 par la Cité Jean-Baptiste Caillaud.

° **La non reconduction de la gestion des dispositifs hivernaux (novembre 2016 - mars 2017)**

Sur la base du bilan de la période hivernale 2015/2016 qui avait été réellement très lourde à gérer pour les équipes et les cadres d'astreinte, il a été décidé de ne pas reconduire la gestion du dispositif d'Hébergement d'Urgence Complémentaire (augmentation du nombre de place en logements diffus et en nuitées d'hôtel) ainsi que la gestion de l'Abri de nuit pour la saison suivante 2016/2017.

L'équipe de direction et les salariés de la Cité ont porté en 2016 l'ouverture ou l'extension de 2 dispositifs, et travaillé sur une nouvelle organisation des services.

° **La création d'un nouveau service médico-social**

Dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS en 2015, c'est le dossier de la CJBC, déposé avec l'appui de la Plateforme projet de l'ACSC, qui a été retenu concernant la création d'un service ACT, Appartements de Coordination Thérapeutique de 10 places.

Le service ACT a accueilli son premier résident en novembre 2016 pour une capacité totale autorisée au final de 13 places.

Le dispositif ACT doit permettre un hébergement « à titre temporaire pour des personnes atteintes de maladies chroniques en situation de fragilité psychologique et/ou sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion ».

Le public ciblé par ce dispositif correspond à des personnes adultes en situation de fragilité psychologique (troubles psychiques modérés) et sociale (situation de précarité) touchées par une pathologie chronique invalidante (cancer, V.I.H, hépatites, sclérose en plaques, diabète ...) et nécessitant des soins et un suivi médical.

L'équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité du Chef de service, est principalement composée d'un médecin coordinateur (à temps partiel), d'une infirmière (à temps partiel) et de travailleurs sociaux.



° La création de places en CAO dans le cadre du démantèlement du campement de Calais

Le dispositif CAO, centre d'Accueil et d'Orientation, dédié aux migrants de Calais a vu le jour au sein de la CJBC à la fin octobre 2015 avec 15 places autorisées.

En octobre 2016, un an plus tard, la CJBC a obtenu un accord pour la création de 45 places supplémentaires, pour une capacité totale de 60 places.

L'accueil des 45 personnes en provenance de Calais a eu lieu lors de la même soirée, le 24 octobre 2016.

N'ayant pas eu l'assurance d'une possible pérennisation du dispositif, le CAO est resté aujourd'hui sur un fonctionnement d'une équipe en contrat à durée déterminée mais qui a pu être fortement renforcée pour répondre au nouveau dimensionnement du dispositif.

Une nouvelle organisation proposée en fin d'année

La Cité Jean-Baptiste Caillaud s'est donc organisée en fin d'année 2016 autour de ces 3 pôles principaux :

- Pôle hébergement (CHRS, HU, CAO)
avec la création d'un poste de coordination du Pôle
- Pôle protection de l'enfance (Centre Maternel)
- Pôle médico-social (ACT)

Un changement de direction à la CJBC a eu lieu également début novembre 2016. Sabine LELONG, qui occupait le poste de Directrice jusqu'à cette date, a fait le choix de quitter l'association pour mener à bien un nouveau projet professionnel.

4. L'ACTIVITE DU CAO EN 2016

A. LES MISSIONS, LE PUBLIC ET L'ORGANISATION DU SERVICE

Mise en place du CAO et son cadre administratif

La Cité Jean-Baptiste Caillaud de l'ACSC a ouvert un dispositif de Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) de 15 places le 31/10/2015.

Dans le cadre de l'instruction du Ministère de l'intérieur du 29 juin 2016 relative à la création de nouvelles places de centres d'accueil et d'orientation des migrants, le dispositif a bénéficié d'une **augmentation de 45 places en octobre 2016** : 35 places prévues au 01/10/2016 et 10 places supplémentaires prévues au 15/10/2016.

La capacité du dispositif a donc été portée à 60 places, dédiées à des personnes migrantes, et plus spécifiquement à des hommes majeurs isolés.

Le choix a été fait d'un hébergement en logements diffus « en collocation ».



Dans le cadre du démantèlement du campement de Calais, les 45 personnes supplémentaires ont, au final, été accueillies au sein du CAO de la Cité Jean-Baptiste Caillaud le 24/10/2016 lors de la même soirée.

La Charte de fonctionnement des Centres d'accueil et d'orientation de juillet 2016 « précise les modalités de fonctionnement de ces centres ».

« Elle décrit les principales prestations devant y être délivrées et les principales règles relatives à la prise en charge et à l'orientation des personnes qui y sont accueillies ».

La base juridique du dispositif correspond à un « hébergement d'urgence sous-système déclaratif dans le cadre d'une convention entre l'opérateur et les services de l'Etat ».

Mission et objectifs du CAO

Comme indiqué dans la Charte, « les centres d'accueil et d'orientation ont pour objectif d'offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri ».

« Cette période de mise à l'abri temporaire doit permettre aux migrants de bénéficier d'un temps de répit, de reconsidérer leur projet migratoire, de bénéficier le plus rapidement possible de toutes les informations et de l'accompagnement administratif nécessaires au dépôt d'une demande d'asile s'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche ».

La personne accueillie bénéficie d'un accompagnement global, et notamment d'une évaluation administrative et juridique, sociale, médicale ou psychique, si elle est souhaitée.



L'équipe a pour objectif, au-delà de l'accueil et des tâches y étant rattachées, de proposer un accompagnement individuel sur l'ensemble du séjour au sein du dispositif ainsi que des animations collectives, tous deux en lien avec :

- l'apprentissage du français
- l'intégration sociale
- les loisirs et la pratique sportive
- les actes de la vie quotidienne dans le logement
- l'aide à la sortie (gestion budgétaire, accès à un logement autonome...)

...

Le public accueilli

Le CAO de la Cité Jean-Baptiste Caillaud accueille des personnes migrantes, et plus spécifiquement des hommes majeurs isolés.

Dans le cadre de l'accompagnement, il est important de pouvoir prendre conscience des difficultés rencontrées par les personnes accueillies du fait de leur parcours migratoire et de leur histoire de vie.

L'organisation de service

Une nouvelle organisation a été recherchée lors du passage à une capacité à 60 places en octobre 2016.

L'équipe du CAO est sous la responsabilité de la Chef de service du pôle hébergement, regroupant le CHRS, le HU et le CAO et s'organise en lien avec la Coordinatrice du pôle, poste nouvellement créé.

L'équipe est composée de 4 travailleurs sociaux et d'une personne du service maintenance.

Il est prévu que les bureaux de l'équipe soient aménagés sur le site de la Vernusse, dans le bâtiment administratif.

Afin de mener à bien un nombre plus important d'actions collectives, il est envisagé de recourir en 2017 à une mission de Service Civique.



B. LES PRESTATIONS DU CAO

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'accompagnement individuel au sein du CAO de la Cité Jean-Baptiste Caillaud consiste à accueillir et accompagner la personne dans les démarches individuelles sur le plan administratif, juridique, social et médical...

Il s'agit principalement des actions suivantes :

- Accueillir et participer à l'installation des nouvelles personnes : présentation du lieu, installation (Etat des lieux...),
- Présenter les documents du kit d'accueil (règlement de fonctionnement...),
- Etre à l'écoute et favoriser la communication,
- Accompagner la personne dans les démarches administratives et juridiques en lien avec la demande d'asile
- Accompagner la personne dans les ouvertures de droits (CMU, RSA, Pôle Emploi...),
- Accompagner la personne dans des démarches de santé (Dispositif PASS, CLAT, réseau VIH...),
- Favoriser l'apprentissage du Français (Evaluation du CRIA, mise en place et suivi des cours de FLE...) et l'intégration sociale,
- Mettre en œuvre l'accompagnement, l'orientation et l'aide à la sortie (orientation vers une autre structure, accès à un logement en tant que locataire...)

...

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Un accompagnement collectif est également prévu au sein du CAO.

Il consisterait à soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne, à favoriser l'autonomie des personnes accueillies et à organiser des animations participatives sous forme de rencontres ou d'ateliers, **dans l'optique de poursuivre l'apprentissage du français au quotidien et de donner un rythme de vie.**

Il s'agirait principalement des actions suivantes :

- S'assurer de la bonne entente au sein du logement (partage des tâches, préparation des repas, rencontres conviviales sur le logement...),
- S'assurer de la bonne tenue du logement (rangement, nettoyage du logement, ...),
- Favoriser l'autonomie des personnes hébergées dans leur environnement au sein et vers l'extérieur du dispositif,
- Proposer et animer des actions collectives dans le logement, sur le site ou à l'extérieur favorisant la pratique du français
- Proposer des projets d'animation, d'ateliers (ateliers cuisine, atelier cinéma avec des séances de « films »), d'activités et de sorties... en associant au mieux les personnes accueillies (recueil des attentes...)

...



Perspectives concernant l'animation pour l'année 2017

Ateliers participatifs

- Atelier cuisine
- Atelier Cinéma
(séances de film)
- Ateliers jeux de société
- ...

Ateliers Budget

Santé et prévention :

CLAT
Réseau VIH
...

Activités sportives

actions DIPS
(Dispositif d'Intégration Par le Sport)
Tournois
...

Intégration sociale

Rapprochement avec le Centre
Social CAF du Val d'Auron
Visite médiathèque
...



C. LE CAO EN CHIFFRES



Le public au 01/01/2016

Au 01/01/2016, la capacité d'accueil est de 15 places avec 4 appartement en diffus : 2 au Nord de Bourges et 2 au Val d'Auron.

L'effectif est de 5 hommes majeurs isolés, étant arrivés à l'ouverture du dispositif au 31/10/2015, avec les nationalités suivantes :

- 4 personnes soudanaises
- 1 personne tunisienne

Une décision d'exclusion du dispositif CAO pour raison disciplinaire concernant une personne a été prise le 14/10/2017.



Le public arrivé dans le cadre du démantèlement de Calais, le 24/10/2016

Depuis le 15/10/2016, la capacité d'accueil est de 60 places avec 16 appartement en diffus : 2 au Nord de Bourges et 14 au Val d'Auron.

Au 24/10/2017, l'effectif est de 60 hommes majeurs isolés : 13 personnes présentes sur le dispositif avant le démantèlement, 2 personnes somaliennes en provenance de Paris arrivées 3 jours avant le démantèlement de Calais et 45 nouvelles personnes arrivées le 24/10/2016.

Sur le groupe des 47 hommes majeurs isolés en provenance de Calais et Paris nouvellement arrivés, les nationalités sont les suivantes :

- 40 personnes soudanaises
- 4 personnes irakiennes
- 2 personnes somaliennes
- 1 personne érythréenne = 47 personnes (2+45)

Sur le groupe complet des 60, les nationalités supplémentaires sont les suivantes (13) :

- 7 personnes pakistanaises
- 2 personnes tchadiennes
- 2 personnes RDC
- 1 personne guinéenne
- 1 personne tunisienne = 13 personnes

Soit 60 personnes.



Le public au 31/12/2016

Au 31/12/2016, l'effectif est de 60 hommes majeurs isolés avec les nationalités suivantes :

- 40 personnes soudanaises
- 7 personnes pakistanaises
- 4 personnes irakiennes
- 2 personnes somaliennes
- 2 personnes tchadiennes
- 2 personnes RDC
- 1 personne érythréenne
- 1 personne guinéenne
- 1 personne tunisienne



D. LES ELEMENTS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2016

Le financement du dispositif s'élève à 25€/personne/jour.

Sur 2016, le récapitulatif des places autorisées est le suivant :

- Du 01/01/2016 au 30/09/2016 = 15 places
- Du 01/10/2016 au 14/10/2016 : 50 places (15+35 = 50)
- Du 15/10/2016 au 31/12/2016 : 60 places (15+35+10 = 60)

Pour le réalisé 2016, se référer au Compte rendu financier de subvention 2016 du dispositif CAO.

Projet de réimplantation du Centre Maternel

Les travaux, liés au projet de réimplantation du Centre Maternel sur une commune proche de Bourges (Saint-Florent-sur-Cher) avec la construction pleine et entière d'un tout nouveau bâtiment, doivent démarrer courant de l'année 2017.

Au-delà du bâti, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer notre accompagnement pour qu'il puisse répondre aux problématiques actuelles des jeunes femmes accueillies avec leurs enfants, notamment concernant la perspective d'insertion sociale et professionnelle ou la place qui pourrait être faite au père au sein du centre maternel.

Finalisation du programme de travaux des locaux d'hébergement du CHRS

Dans le cadre, à la fois de l'amélioration des conditions d'accueil de nos résidents et dans un souci d'économies liées à la consommation d'énergie, des travaux ont été entrepris depuis 2014. Il est prévu de finaliser ce programme d'investissement en 2017.

Déploiement du service ACT

L'année 2017 sera l'année de montée en charge progressive du service ouvert en novembre 2016.

Réécriture des projets de service

Il est prévu sur l'année 2017 de revisiter l'ensemble des projets de service au sein de la Cité Jean-Baptiste Caillaud.

Il paraît en effet important pour les équipes et les résidentes du Centre Maternel de pouvoir mener une réflexion dès à présent sur les évolutions à prévoir en lien avec la nouvelle implantation du Centre.

Ce travail permettra également au sein du Pôle hébergement de revenir sur la nouvelle organisation mise en place concernant le CHRS et l'Hébergement d'Urgence et de continuer à appréhender et à s'approprier les missions du CAO.

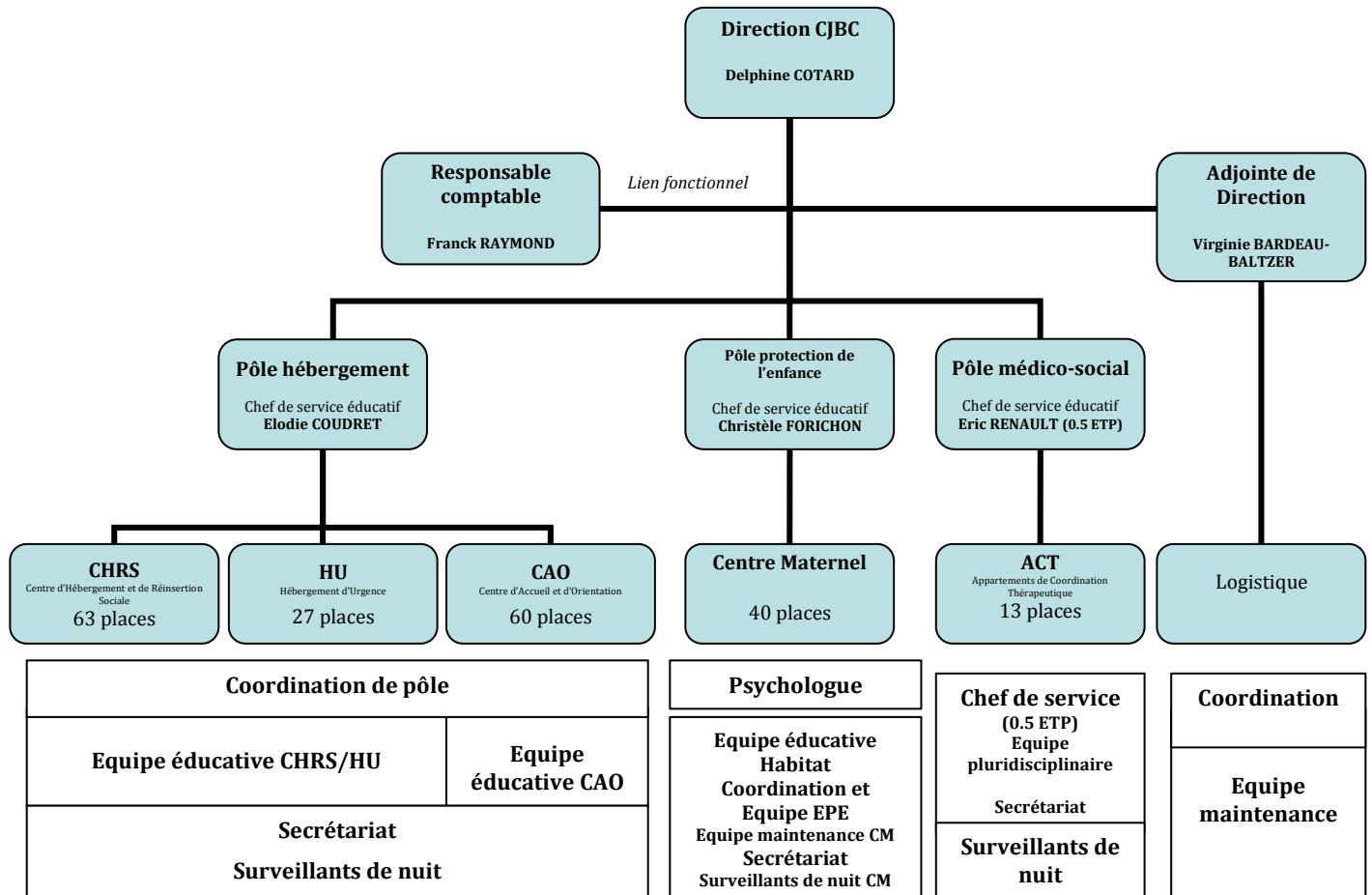
Poursuite de la dynamique d'amélioration continue de la qualité et du développement de la participation des personnes

Deux domaines, dans lesquels l'ACSC est force de proposition et déploie une démarche innovante et enrichissante, dont la Cité Jean-Baptiste Caillaud bénéficie tout au long de l'année.

6. ANNEXES

Annexe 1

Organigramme de la Cité Jean-Baptiste Caillaud au 31/12/2016





Annexe 2

Politique Qualité de l'ACSC



Annexe 3

Etablissements gérés par l'ACSC au 31/12/2016